



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 6419

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire une nouvelle fois l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les consequences de la mise en liquidation judiciaire de la societe Belokapi (Montreuil, Seine-Saint-Denis), l'une des trois entreprises francaises de production industrielle de dessin anime, dont la disparition fait perdre, non seulement plus de 100 emplois a Montreuil, mais aussi le tiers de notre potentiel national dans le secteur de la creation audiovisuelle. Aucune reponse n'a ete apportee a ce jour a la question publiee au Journal officiel du 22 aout 1988 sous le numero 1602. Pourtant, en rappelant le 30 aout dernier que « peu de pays comptent, comme la France, d'aussi talentueux dessinateurs et realisateurs » et que « le film d'animation ne peut pas prendre son essor, faute de commandes de la plupart des chaines », monsieur le ministre semblait souligner la necessite de preserver cette branche de la creation artistique de notre pays. Or, la fermeture de Belokapi laisse trois series inachevees dont l'une, « Ys la Magnifique », est une coproduction franco-canadienne deja realisee a 50 p 100 qui fut en 1984 laureat d'Antenne 2 - ministere de la culture et pour laquelle existent d'ores et deja trois diffuseurs. Il lui demande donc quelles mesures immediates il compte prendre pour permettre l'achevement des vingt-trois episodes de cette serie.

Texte de la réponse

Reponse. - Les conditions de la mise en liquidation de la societe Belokapi - precipitation de decisions, absence de concertation avec les differents partenaires des productions - ont gravement compromis les chances de reprise des series en cours de realisation dans ce studio, soit : Ys La Magnifique (26 episodes de 26 minutes), Croqu'Note Show (52 episodes de 5 minutes) et Alex (104 episodes de 1 minute 30 secondes). Cette derniere serie, dont Belokapi n'assurait que le role de producteur executif, a ete achevee par le producteur delegue, la societe Telcima « Les Producteurs ». La serie Croqu'Note, dont la fabrication de 13 episodes etait deja tres avancee, est en cours de reprise par la societe Pixibox, le CNC ayant favorise le plan de sauvegarde de la production. Le probleme d'Ys La Magnifique etait infiniment plus difficile a regler, compte tenu de la complexite du montage de l'operation, tant du point de vue de la production que du point de vue du financement. Il s'agissait d'une coproduction franco-canadienne, avec un partage des taches d'execution entre les deux pays qui obligeait a une coordination tres precise des actes. L'arret de la production en France a desorganise gravement le fonctionnement du studio canadien, l'entrainant dans de serieuses difficultes de nature a mettre en peril la poursuite de l'operation. Le plan de financement associait des apports publics et prives, dans les deux pays. Tout autre montage que celui initialement prevu, posait des problemes juridiques complexes sinon insolubles. Le CNC a assiste le coproducteur canadien Via Le Monde dans ces demarches pour trouver une solution permettant l'achevement de l'oeuvre en privilegiant naturellement toutes options francaises. Il avait d'ailleurs largement contribue, par differents mecanismes dont il assure la gestion, au bouclage financier de la serie, en prevoyant d'intervenir, sur un devis total de 35 millions de francs et dont la part francaise representant 23 millions de francs, pour plus de 10 millions de francs, soit 44 p 100 de la part francaise. Malheureusement, en l'absence d'une reprise de la societe Belokapi par une societe francaise, devant les doutes des partenaires de la coproduction sur les modalites de sauvetage proposes par les Canadiens at apres un tour de table qui s'est

revele negatif aupres d'eventuels participants francais, Via Le Monde a decide d'arreter definitivement la production.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6419

Rubrique : Audiovisuel

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3487